

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Travaux d'aménagement de voirie

RD 769 Création d'une zone de dépassement

Commune de MESLAN

SEPTEMBRE 2020



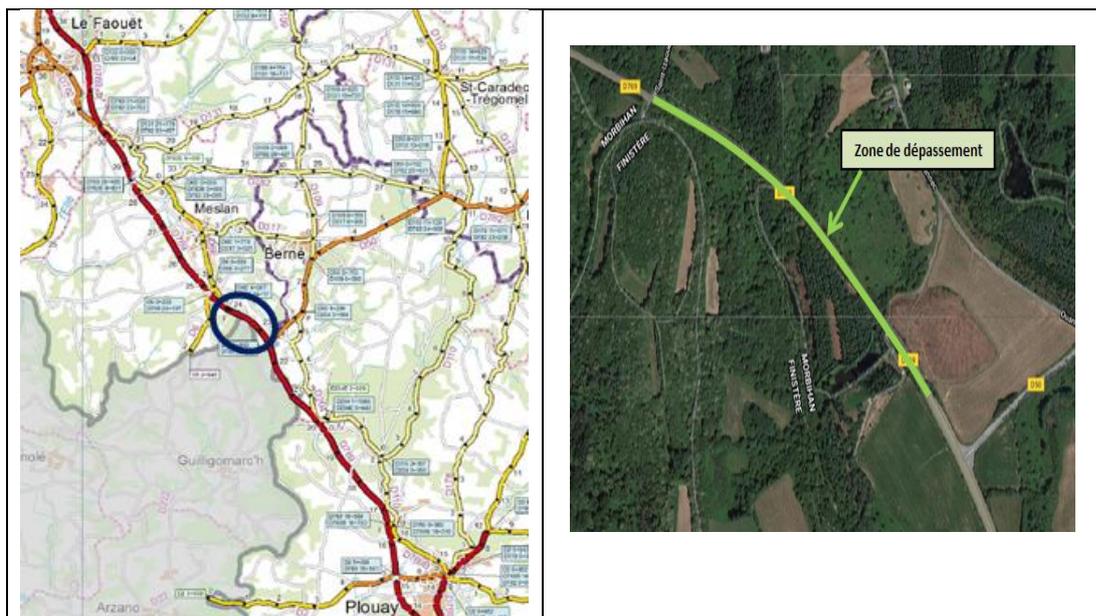
DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale Sud-Ouest

Objet de l'opération

Dans le cadre de la modernisation du réseau routier (plan routier départemental prioritaire), le département du Morbihan a décidé de créer une zone de dépassement sur la RD 769 du PR 22+890 au PR 24+260, Commune de MESLAN.

Cet aménagement permettra le doublement des poids lourds et véhicules lents en toute sécurité.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maître d'ouvrage : Département du Morbihan

Maître d'œuvre : Direction des Routes et de l'Aménagement (ATD sud-ouest)

Entreprise : EUROVIA Bretagne

Montant de l'opération : 371 900 € TTC

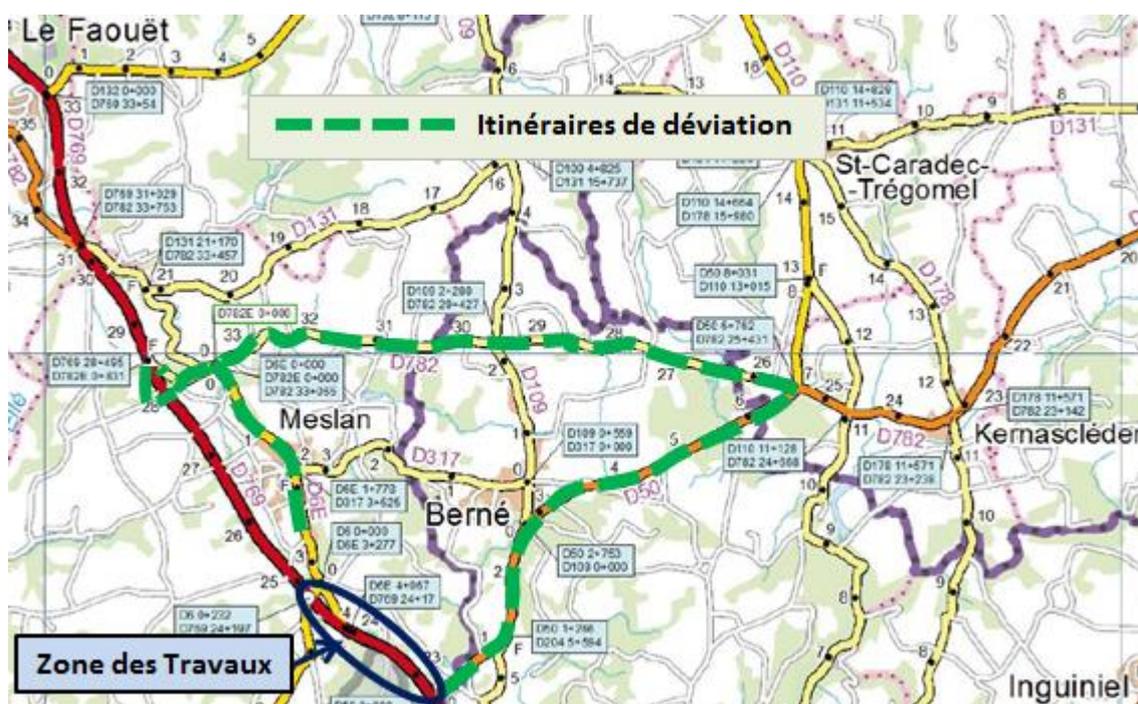
Organisation des travaux

Les travaux sont programmés sur une durée totale de 4 semaines, à partir du 31 août 2020.

- 1) Travaux d'élargissement de chaussée - durée 3 semaines :
La circulation sera maintenue en bidirectionnelle avec réduction de la largeur des voies existantes et sous limitation de la vitesse.
- 2) Réalisation de la couche de roulement de chaussée de nuit - durée 1 semaine :
La circulation sera totalement déviée dans les deux sens de nuit, ces travaux sont programmés à compter du 21 septembre 2020.

Information et déviation durant les travaux

La mise en œuvre des enrobés en couche de roulement de chaussée nécessitera la mise en place d'une déviation totale de la circulation de la RD 769 et de la RD 6^e pendant trois nuits, selon les itinéraires indiqués sur le plan ci-dessous :



Reprise du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) sorti le 2 avril dernier et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur
les chantiers**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.